

Lettre aux porteurs

Paris, le 4 mars 2021,

Objet : Modification du FCP La Française Sub Debt

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes porteur de part(s) du FCP La Française Sub Debt et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

1. L'opération

• **Modifications entrant en vigueur le 10 mars 2021 :**

- Dans le cadre de la labélisation du FCP La Française Sub Debt (ci-après le « FCP ») en produit d'investissement socialement responsable (ISR), la société de gestion La Française Asset Management a décidé de modifier la documentation réglementaire du FCP afin, notamment, de prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (dits critères « ESG ») dans la sélection des émetteurs de titres.

- Par ailleurs, Le FCP pourra désormais investir **dans la limite de 50% de l'actif net** dans des obligations et titres de créances négociables émis ou garantis par les États membres de l'Union européenne, la Suisse, le Royaume-Uni et la Norvège **en lieu et place de 100% de l'actif net actuellement.**

- Enfin, la rédaction du risque « actions » a été revue comme suit :

« Risque actions lié à la détention d'obligations convertibles :

Le fonds peut être exposé jusqu'à 10% sur les obligations convertibles. La valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds. L'exposition au risque actions est limitée à 10% maximum de l'actif net. »

Ces modifications ne nécessitent pas d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers et seront effectives en date du **10 mars 2021.**

• **Modifications entrant en vigueur le 6 avril 2021 :**

- Les rubriques « opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres » et « informations relatives aux garanties financières, contreparties et aux risques » du prospectus seront modifiées comme cela est détaillé en Annexe 1 de ce présent courrier.

Une société du Groupe La Française

www.la-francaise.com

La Française Asset Management • Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 € • 314 024 019 RCS Paris • N° TVA : FR 18 314 024 019
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97076 du 01/07/1997 • www.amf-france.org

Les opérations de cessions temporaires de titres (prêts de titres, mises en pension) pourront être réalisées **jusqu'à 60%** maximum de l'actif net de l'OPC **en lieu et place de 50% actuellement**.

Par ailleurs, dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou opérations sur dérivés négociées de gré à gré, l'OPC pourra recevoir à titre de collatéral **des titres tels que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou des titres émis (es) par des émetteurs privés de bonne qualité** et des espèces.

Enfin, le paragraphe relatif à la rémunération des opérations et cessions temporaires de titres sera déplacé dans la rubrique « *frais et commissions* ». Il y sera notamment précisé que ces opérations engendreront des coûts opérationnels directs et indirects qui seront supportés par la société de gestion, la quote-part de ces coûts ne pourra excéder 40% des revenus générés par ces opérations.

- Le barème des commissions de mouvement du FCP sera également modifié comme suit :

4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : 0.10% (avec minimum de 120€) Obligations convertibles : 0.05% (avec un minimum de 100€) Autres Obligations : 0.035% (avec minimum de 100€) Instruments monétaires : 0.0120% (avec un minimum de 100€) Swaps : 0,010% (avec un minimum de 150€ et un maximum de 600€) Change à terme : 0,010% (avec un minimum de 75€ et un maximum de 300€) Change comptant : 0,010% (avec un minimum de 25€ et un maximum de 100€) OPC : 15€ Futures : 1€ Options : 1€
---	--------------------------	------------------------------------	--

Les rubriques impactées et la nature des modifications sont listées en annexe 1 de ce présent courrier.

Ces modifications ne nécessitent pas d'agrément de la part de l'Autorité des marchés financiers et seront effectives en date du **6 avril 2021**.

Si vous en acceptez les termes, ces opérations n'impliquent aucune démarche de votre part. Si toutefois les modifications ne sont pas conformes à vos souhaits, vous pouvez obtenir le rachat de vos parts sans frais jusqu'au 5 avril 2021 ; le FCP appliquant des commissions de rachat uniquement sur la part Y à hauteur de 2% maximum.

2. Les modifications entraînées par l'opération de mutation

Les principales évolutions de votre investissement sont décrites ci-dessous et détaillées en annexe.

- Le profil de risque
Modification du profil rendement / risque : NON
Augmentation du profil rendement / risque : NON
- Augmentation des frais : OUI

L'augmentation des frais est relative à la modification du barème des commissions de mouvement.

3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document clé pour l'investisseur (DICI).

Les options suivantes vous sont offertes :

- La modification vous convient : aucune action de votre part n'est nécessaire ;
- La modification ne vous convient pas : vous avez la possibilité de sortir sans frais jusqu'au 5 avril 2021, le FCP appliquant des commissions de rachat uniquement sur la part Y à hauteur de 2% maximum ;
- Vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous conseillons de prendre contact avec votre conseiller ou votre distributeur.

Les DICI et le prospectus du FCP sont disponibles sur le site : www.la-francaise.com ou auprès de : LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT – Département Marketing -128 boulevard Raspail – 75006 PARIS –ou e-mail: contact-valeursmobilières@la-francaise.com

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Jean-Luc HIVERT
Président
La Française Asset Management

ANNEXE 1

Le tableau ci-dessous reprend les principales caractéristiques avant et après les changements opérés.

	<u>Avant la modification</u>	<u>Après la modification</u>
Objectif de gestion	<p>L'objectif du Fonds est d'obtenir une performance annualisée supérieure à 7% sur un horizon de placement recommandé supérieur à 10 ans en s'exposant notamment sur des titres de dette subordonnés présentant un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques.</p> <p>Avertissement L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance annualisée supérieure à 7% indiqué dans la rubrique « Objectif de gestion », est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.</p>	<p>L'objectif du Fonds est d'obtenir une performance annualisée supérieure à 7% sur un horizon de placement recommandé supérieur à 10 ans en s'exposant notamment sur des titres de dette subordonnés présentant un profil de risque spécifique et différent de celui des obligations classiques et en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtrés préalablement selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.</p> <p>Avertissement L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance annualisée supérieure à 7% indiqué dans la rubrique « Objectif de gestion », est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds</p>
Stratégie d'investissement	<p>Le Fonds est en permanence exposé sur un ou plusieurs marchés de taux de l'Union européenne, de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Norvège et associe de manière discrétionnaire des stratégies directionnelles et non-directionnelles, portant principalement sur les taux d'intérêt nominaux, les courbes de taux et le crédit.</p> <p>L'allocation est définie selon le potentiel de performance et le niveau de risque de chaque stratégie. L'ensemble des titres de l'univers d'investissement est libellé en Dollar et/ou Livre Sterling et/ou en Euro.</p> <p><u>Univers d'investissement :</u> L'univers d'investissement du Fonds englobe les obligations et titres de créances négociables émis ou garantis par les États membres de l'Union européenne, la Suisse, le Royaume-Uni et la Norvège, les obligations non gouvernementales libellés en Dollar et/ou en Livre Sterling et/ou en Euro (dette privée) d'émetteurs de l'Union européenne, la Suisse, le Royaume-Uni et la Norvège, les obligations convertibles et les instruments du marché monétaire. Le risque de change sera systématiquement couvert. Cet univers d'investissement inclut notamment les différentes catégories de dette subordonnée. Les « CoCos » présentent un caractère plus spéculatif et un risque de défaut plus important qu'une obligation classique mais ces titres obligataires contingent convertible seront recherchés dans le cadre de la gestion du fonds compte tenu de leur rendement important. Cette rémunération vient en compensation du fait que ces titres peuvent être convertis en fonds propres (actions) ou subir une perte en capital en cas de déclenchement des clauses contingentes de l'institution financière concernée (franchissement d'un seuil de capital prédéfini dans le prospectus d'émission d'une obligation subordonnée).</p>	<p>1- Stratégie utilisée Le Fonds est en permanence exposé sur un ou plusieurs marchés de taux de l'Union européenne, de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Norvège et associe de manière discrétionnaire des stratégies directionnelles et non-directionnelles, portant principalement sur les taux d'intérêt nominaux, les courbes de taux et le crédit. L'allocation est définie selon le potentiel de performance et le niveau de risque de chaque stratégie. L'ensemble des titres de l'univers d'investissement est libellé en Dollar et/ou Livre Sterling et/ou en Euro. Le Fonds investit dans les obligations et titres de créances négociables émis ou garantis par les États membres de l'Union européenne, la Suisse, le Royaume-Uni et la Norvège, dans la limite de 50% de l'actif net, et les obligations non gouvernementales libellés en Dollar et/ou en Livre Sterling et/ou en Euro (dette privée) d'émetteurs de l'Union européenne, la Suisse, le Royaume-Uni et la Norvège, les obligations convertibles (jusqu'à 100% de l'actif net) et les instruments du marché monétaire. Le risque de change sera systématiquement couvert. L'univers d'investissement initial couvert est construit à partir d'émetteurs publics et privés de l'Union européenne, la Suisse, le Royaume-Uni et la Norvège qui sont analysés par La Française Sustainable Investment Research (ci-après « Equipe de Recherche ESG ») de l'entité « La Française Group UK Limited » appartenant au groupe La Française. L'analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est effectuée par l'« Equipe de Recherche ESG » qui a développé un modèle ESG propriétaire et qui permet d'avoir une approche en sélectivité par rapport à l'univers investissable. Cet outil automatisé utilise des données brutes provenant de différents fournisseurs de données pour calculer les KPI (Key Performance Indicators).</p>

Une société du Groupe La Française

www.la-francaise.com

La Française Asset Management • Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 € • 314 024 019 RCS Paris • N° TVA: FR 18 314 024 019

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97076 du 01/07/1997 • www.amf-france.org

La répartition dette privée / dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.
Le Fonds pourra investir sans référence à des critères de notation financière particuliers. La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations et effectuera une analyse crédit lors de l'investissement.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le fonds est géré	Zones géographiques des émetteurs de titres auxquelles le fonds est exposé	Fourchette d'exposition correspondant aux zones géographiques	Devis e de libellé des titres	Niveau de risque de change supporté par le FCP
0 +10	Union européenne Suisse Royaume-Uni Norvège	0-100%	EUR USD GPB	Résiduel dû à une couverture imparfaite des positions en devises

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger. Ces OPCVM pourront le cas échéant être gérés par la société de gestion ou une société liée. Ils seront utilisés pour gérer la trésorerie et/ou répondre à l'objectif de gestion. L'investisseur d'un pays membre de la zone euro n'est pas exposé au risque de change. Les parts « H » couvertes contre la devise de référence du fonds peuvent être sur ou sous-couvertes durant certaines périodes, ce qui peut maintenir une part résiduelle de risque de change pour ces parts par rapport à la devise de référence du fonds. Cette couverture sera généralement assurée au moyen de contrats à terme de gré à gré, Fx forward, Fx swaps, mais peut également inclure des options sur devises ou des contrats à terme standardisés.

Le score ESG des émetteurs publics et privés est structuré de la manière suivante :

- Mise à jour périodique des données brutes provenant de différentes sources ;
- Calcul d'indicateurs clés de performance ;
- Agrégés et complétés d'informations récentes collectées et jugées pertinentes par le centre de recherche ESG, ils donnent lieu au calcul des scores sur les trois piliers (durabilité environnementale, capital humain et capital organisationnel) ;
- Calcul de pondérations pour les trois piliers, différentes selon les secteurs ;
- Calcul du score ESG, basé sur les trois piliers et les pondérations sectorielles spécifiques.

A titre d'exemple, les critères retenus pour :

- analyser les émetteurs privés sont :
 - Sur le plan Environnemental : l'intensité carbone et la gestion des déchets, etc...
 - Sur le plan Social : la formation du personnel, le dialogue social, etc...
 - Sur le plan de la Gouvernance : la structure du management et la relation avec les actionnaires, la politique de rémunération, etc...
- analyser les émetteurs publics sont :
 - Sur le plan Environnemental : le degré d'exposition aux catastrophes naturelles, etc...
 - Sur le plan Social : le taux de développement humain des pays du monde à travers l'indice de développement humain, etc...
 - Sur le plan de la Gouvernance : la qualité de la gouvernance d'un pays à travers l'indicateur de Gouvernance mondiale (WGI), etc...

Le score ESG des émetteurs est structuré de la manière suivante :

- Mise à jour annuelle des données brutes provenant de différentes sources
- Calcul d'indicateurs clés de performance agrégés qui donnent lieu au calcul des scores sur les trois piliers (environnemental, social et gouvernance)
- Les trois piliers sont équipondérés pour aboutir en un score ESG de l'émetteur.

À la fin de ce processus, chaque émetteur privé ou public se voit attribuer un score de zéro (le pire) à 10 (le meilleure). Ce score est le reflet des opportunités d'investissement ou a contrario des risques extra-financiers.

La part des émetteurs analysés au titre de ces critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, hors liquidités détenues à titres accessoire et hors actifs solidaires).

La 1ère étape de l'analyse extra-financière consiste à identifier, à partir de ces critères exclusivement ESG, les émetteurs devant être écartés.

Ainsi, sont automatiquement écartés, en vertu de la politique d'exclusion du Groupe La Française, les émetteurs suivants :

		<p>- les émetteurs exposés aux armes controversées ; et</p> <p>- les entreprises situées dans des pays figurant sur la liste noire et la liste rouge des pays sensibles nécessitant une approbation, au cas par cas, du département de la Conformité de LFAM.</p> <p>Ces listes, tenues et mises à jour par le Département de la Conformité de LFAM, sont établies au regard des sanctions internationales et des implications en matière de terrorisme et de corruption.</p> <p>Ensuite, sont écartés les 20% des émetteurs privés et 20% des émetteurs publics dont les scores ESG sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial couvert. L'ensemble de ces émetteurs exclus représentent la liste d'exclusion ESG.</p> <p>Cette dernière est établie sur une base mensuelle et détermine un seuil minimum de score ESG en dessous duquel le Fonds ne peut pas investir. En effet, les émetteurs dont le score ESG est inférieur au seuil d'exclusion, ne peuvent pas faire partie de l'univers investissable</p> <p>La méthodologie qui a été retenue par la société de gestion sur la prise en compte de critères extra-financiers peut présenter la limite suivante liée aux analyses réalisées par le centre de recherche qui sont dépendantes de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs.</p> <p>Des précisions complémentaires sur l'analyse extra financière de la société de gestion, dont les critères ESG, sont reprises dans le code de transparence et les politiques d'engagement du Groupe La Française disponible sur le site de La Française www.la-francaise.com.</p> <p><u>Analyse financière :</u></p> <p>L'analyse financière s'applique sur les émetteurs de l'univers d'Investissement réduit où la sélection des titres et la construction de portefeuille se fera de manière discrétionnaire selon un modèle propriétaire de suivi de la solvabilité des institutions financières. Les instruments à disposition au sein de ces émetteurs incluent notamment les différentes catégories de dettes subordonnées comme les obligations contingentes convertibles dites "CoCos".</p> <p>Les « CoCos » présentent un caractère plus spéculatif et un risque de défaut plus important qu'une obligation classique mais ces titres obligataires contingents convertibles seront recherchés dans le cadre de la gestion du fonds compte tenu de leur rendement important. Cette rémunération vient en compensation du fait que ces titres peuvent être convertis en fonds propres (actions) ou subir une perte en capital en cas de déclenchement des clauses contingentes de l'institution financière concernée (franchissement d'un seuil de capital prédéfini dans le prospectus d'émission d'une obligation subordonnée).</p>
--	--	--

		<p>La répartition dette privée / dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.</p> <p>Le Fonds pourra investir sans référence à des critères de notation financière particuliers. La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations et effectuera une analyse crédit lors de l'investissement.</p> <table border="1" data-bbox="1303 368 2177 850"> <thead> <tr> <th data-bbox="1303 368 1478 603">Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le fonds est géré</th> <th data-bbox="1478 368 1704 603">Zones géographiques des émetteurs de titres auxquelles le fonds est exposé</th> <th data-bbox="1704 368 1872 603">Fourchette d'exposition correspondant aux zones géographiques</th> <th data-bbox="1872 368 2020 603">Devise de libellé des titres</th> <th data-bbox="2020 368 2177 603">Niveau de risque de change supporté par le FCP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1303 603 1478 850">0 +10</td> <td data-bbox="1478 603 1704 850">Union européenne Suisse Royaume-Uni Norvège</td> <td data-bbox="1704 603 1872 850">0-100%</td> <td data-bbox="1872 603 2020 850">EUR USD GPB</td> <td data-bbox="2020 603 2177 850">Résiduel dû à une couverture imparfaite des positions en devises</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger. Ces OPCVM pourront le cas échéant être gérés par la société de gestion ou une société liée. Ils seront utilisés pour gérer la trésorerie et/ou répondre à l'objectif de gestion.</p> <p>L'investisseur d'un pays membre de la zone euro n'est pas exposé au risque de change. Les parts « H » couvertes contre la devise de référence du fonds peuvent être sur ou sous-couvertes durant certaines périodes, ce qui peut maintenir une part résiduelle de risque de change pour ces parts par rapport à la devise de référence du fonds. Cette couverture sera généralement assurée au moyen de contrats à terme de gré à gré, Fx forward, Fx swaps, mais peut également inclure des options sur devises ou des contrats à terme standardisés.</p>	Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le fonds est géré	Zones géographiques des émetteurs de titres auxquelles le fonds est exposé	Fourchette d'exposition correspondant aux zones géographiques	Devise de libellé des titres	Niveau de risque de change supporté par le FCP	0 +10	Union européenne Suisse Royaume-Uni Norvège	0-100%	EUR USD GPB	Résiduel dû à une couverture imparfaite des positions en devises
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le fonds est géré	Zones géographiques des émetteurs de titres auxquelles le fonds est exposé	Fourchette d'exposition correspondant aux zones géographiques	Devise de libellé des titres	Niveau de risque de change supporté par le FCP								
0 +10	Union européenne Suisse Royaume-Uni Norvège	0-100%	EUR USD GPB	Résiduel dû à une couverture imparfaite des positions en devises								
Actifs utilisés (hors dérivés intégrés)	2- Actifs utilisés (hors dérivés intégrés) a) <u>Actions</u> : Du fait de la détention d'obligations convertibles en portefeuille, le Fonds pourra détenir de manière transitoire des actions obtenues par conversion ou échange.	2- Actifs utilisés (hors dérivés intégrés) a) Actions : Du fait de la détention d'obligations convertibles (jusqu'à 10% de l'actif net) et/ou d'obligations contingentes convertibles (Cocos) en portefeuille, le Fonds pourra détenir de manière transitoire des actions obtenues par conversion ou échange.										

	<p>Les actions résultant de ces conversions ont vocation à être cédées dans les meilleurs délais en tenant compte des conditions de marché les plus favorables. L'exposition au risque actions n'excède pas 10% de l'actif net.</p> <p><u>b) Titres de créance et instruments du marché monétaire</u> Le Fonds pourra investir sans limitation en titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en Dollar et/ou en Livre Sterling et/ou en Euro, émis par des États membres de l'Union européenne, la Suisse, la Norvège ou le Royaume-Uni, des agences gouvernementales, des organismes publics ou para publics, des entreprises industrielles, commerciales ou financières.</p> <p>Les principales caractéristiques des investissements envisagés sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dette privée : jusqu'à 100% de l'actif ; • dette publique : jusqu'à 100% de l'actif ; • niveau de risque crédit maximum : néant ; • existence de critères relatifs à la notation : néant ; • nature juridique des instruments utilisés : obligations, titres de créance négociables, dettes subordonnées. • sensibilité : de 0 à +10 ; • autres caractéristiques : néant ; <p><u>Obligations et titres de créance subordonnés :</u> L'univers d'investissement du Fonds concerne également les différentes catégories de dette subordonnée.</p> <p><u>c) Parts et actions d'OPCVM :</u> Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger. Ces OPCVM pourront le cas échéant être gérés par la société de gestion ou une société liée.</p>	<p>Les actions résultant de ces conversions ont vocation à être cédées dans les meilleurs délais en tenant compte des conditions de marché les plus favorables. L'exposition au risque actions n'excède pas 10% de l'actif net.</p> <p>b) Titres de créance et instruments du marché monétaire Le Fonds pourra investir sans limitation en titres de créance et instruments du marché monétaire, libellés en Dollar et/ou en Livre Sterling et/ou en Euro, émis par des États membres de l'Union européenne, la Suisse, la Norvège ou le Royaume-Uni, des agences gouvernementales, des organismes publics ou para publics, des entreprises industrielles, commerciales ou financières.</p> <p>Les principales caractéristiques des investissements envisagés sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dette privée : jusqu'à 100% de l'actif ; • dette publique : jusqu'à 50% de l'actif ; • niveau de risque crédit maximum : néant ; • existence de critères relatifs à la notation : néant ; • nature juridique des instruments utilisés : obligations, titres de créance négociables, dettes subordonnées dont des obligations contingentes convertibles. • sensibilité : de 0 à +10 ; • autres caractéristiques : néant ; <p>Obligations et titres de créance subordonnés : L'univers d'investissement du Fonds concerne également les différentes catégories de dette subordonnée.</p> <p>c) Parts et actions d'OPCVM : Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger. Ces OPCVM pourront le cas échéant être gérés par la société de gestion ou une société liée.</p>
<p>Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres</p>	<p>En outre, le Fonds peut procéder à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres pour (i) assurer le placement des liquidités disponibles (prise en pension par exemple), (ii) optimiser le rendement du portefeuille (prêt de titres par exemple).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nature des interventions : Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de l'OPC. En aucun cas ces stratégies n'auront ni pour objectif ni conséquence de créer un effet de levier. • Nature des opérations utilisées : Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions, de produits de taux ou crédit de pays membres de l'OCDE. Les instruments faisant l'objet d'opérations de cette nature sont des obligations instruments financiers et autres titres de créances négociables, émis par des entités publiques et/ou privées, de notation Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- 	<p>En outre, le Fonds peut procéder à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres pour (i) assurer le placement des liquidités disponibles (prise en pension, mise en pension par exemple), (ii) optimiser le rendement du portefeuille (prêt/emprunt de titres par exemple). Les contreparties de prêt/emprunt de titres et/ou de prise/mise en pension sont soumises aux mêmes étapes de sélection ESG décrites dans la stratégie du fonds.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nature des interventions : Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code monétaire et financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de l'OPC. En aucun cas ces stratégies n'auront ni pour objectif ni conséquence de créer un effet de levier.

	<p>(Standard&Poors) ou Baa3 (Moody's) et/ou à caractère spéculatif (notation inférieure à BBB- ou Baa3).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'utilisation envisagée : <p>Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) pourront être réalisées jusqu'à 50 % maximum de l'actif de l'OPC tandis que les opérations d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 10 % maximum de l'actif de l'OPC.</p> <p>La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de telles opérations pourra représenter 25% de l'actif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des opérations utilisées : Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions, de produits de taux ou crédit de pays membres de l'OCDE. Les instruments faisant l'objet d'opérations de cette nature sont des obligations instruments financiers et autres titres de créances négociables, émis par des entités publiques et/ou privées, de notation Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- (Standard&Poors) ou Baa3 (Moody's) et/ou à caractère spéculatif (notation inférieure à BBB- ou Baa3). • Niveau d'utilisation envisagée : Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) pourront être réalisées jusqu'à 60% maximum de l'actif ne de l'OPC tandis que les opérations d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 10 % maximum de l'actif de l'OPC. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de telles opérations pourra représenter 25% de l'actif. • Rémunération : Les informations relatives à la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « frais et commission ».
<p>Informations relatives aux garanties financières, contreparties et aux risques (acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou aux dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global (TRS))</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des garanties financières : Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ ou opérations sur dérivés négociées de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des espèces dans sa devise de référence. Les garanties seront conservées par le dépositaire de l'OPC. • Politique de réinvestissement de garanties reçues : Les garanties financières reçues en espèces sont réinvesties conformément aux règles applicables. Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci. Les garanties financières reçues en espèces pourront être : - placées en dépôt ; - investies dans des obligations d'État de haute qualité ; - investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme. Les titres reçus en collatéral ne pourront être ni vendus, ni réinvestis ni remis en garantie. • Sélection des contreparties La société de gestion s'appuie sur un processus spécifique de sélection d'intermédiaires financiers, également utilisé pour les intermédiaires destinés aux opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres et/ou certains dérivés tels que les contrats d'échange sur rendement global (TRS). Ceux-ci sont sélectionnés en fonction de la qualité de leur recherche, de la liquidité qu'ils offrent mais aussi de leur rapidité et de leur fiabilité dans l'exécution et leur qualité de traitement des ordres. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nature des garanties financières : Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ ou opérations sur dérivés négociées de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des titres (tels que notamment des obligations ou titres émis(es) ou garanti(e)s par un Etat ou émis par des organismes de financement internationaux et des obligations ou des titres émis (es) par des émetteurs privés de bonne qualité), ou des espèces dans une devise identique. L'ensemble de ces actifs reçu à titre de collatéral devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe. <p>Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte notamment la qualité de crédit et la volatilité des prix des titres. L'évaluation est effectuée à une fréquence au moins quotidienne.</p> <p>Les garanties seront conservées par le dépositaire de l'OPC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politique de réinvestissement de garanties reçues : Les garanties financières reçues en espèces sont réinvesties conformément aux règles applicables. Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par le fonds à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

	<p>A l'issue de ce processus rigoureux et régulier, sanctionné d'une note, les contreparties sélectionnées pour les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres et/ou certains dérivés tels que les contrats d'échange sur rendement global (TRS) sont des établissements de crédit autorisés par la société de gestion, ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rémunération : <p>Aucune rémunération n'est acquise au dépositaire (dans le cadre de sa fonction dépositaire) ou à la société de gestion sur les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres et/ou certains dérivés tels que les contrats d'échange sur rendement global (TRS). Tous les revenus provenant de ces opérations sont intégralement perçus par l'OPC.</p> <p>Les coûts/frais opérationnels liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) ne sont pas facturés au fonds, ces coûts/frais étant intégralement pris en charge par la société de gestion.</p> <p>Par ailleurs la société de gestion ne perçoit aucune commission en nature sur ces opérations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques : <p>Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où les garanties reçues en espèces dans la devise de référence de l'OPC ne présentent ni risque de change ni risque de valorisation au gré des marchés financiers. De ce fait, il n'y aura pas de politique de décote appliquée à la garantie reçue.</p> <p>Les risques afférant à ce type d'opérations sont décrits dans la rubrique « profil de risque du prospectus ».</p> <p>Les équipes de contrôle en charge du fonds suivront l'ensemble des limites décrites dans la stratégie d'investissement et/ou dans la rubrique « Niveau d'utilisation envisagée ». La politique de garanties financières limitée aux espèces ne nécessite pas de procédure de risque spécifique au suivi du collatéral et à celui des décotes associées.</p>	<p>Les garanties financières reçues en espèces pourront être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - placées en dépôt ; - investies dans des obligations d'État de haute qualité ; - investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme. <p>Les titres reçus en collatéral ne pourront être ni vendus, ni réinvestis ni remis en garantie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélection des contreparties <p>La société de gestion s'appuie sur un processus spécifique de sélection d'intermédiaires financiers, également utilisé pour les intermédiaires destinés aux opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres et/ou certains dérivés tels que les contrats d'échange sur rendement global (TRS). Ceux-ci sont sélectionnés en fonction de la liquidité qu'ils offrent mais aussi de leur rapidité et de leur fiabilité dans l'exécution et leur qualité de traitement des transactions.</p> <p>A l'issue de ce processus rigoureux et régulier, sanctionné d'une note, les contreparties sélectionnées pour les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres et/ou certains dérivés tels que les contrats d'échange sur rendement global (TRS) sont des établissements de crédit autorisés par la société de gestion, ayant leur siège social ou une succursale dans un état membre de l'Union Européenne.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques : Les informations relatives aux risques figurent à la rubrique « Profil de risque » ci-dessous. 								
<p>Barème des commissions de mouvement</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="360 959 405 1342">4</td> <td data-bbox="405 959 573 1342">Commissions de mouvement</td> <td data-bbox="573 959 797 1342">Prélèvement sur chaque transaction</td> <td data-bbox="797 959 1270 1342"> <p>Actions : 0.40% (avec minimum de 120€) Obligations convertibles < 5 ans: 0.06% Obligations convertibles > 5 ans: 0.24% Autres Obligations: 0.024% (avec minimum de 100€) Instruments monétaires : 0.012% (avec minimum de 100€) Swaps: 300€ Change à terme: 150€ Change comptant: 50€ OPC: 15€ Futures: 6€ Options: 2.5€</p> </td> </tr> </table>	4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	<p>Actions : 0.40% (avec minimum de 120€) Obligations convertibles < 5 ans: 0.06% Obligations convertibles > 5 ans: 0.24% Autres Obligations: 0.024% (avec minimum de 100€) Instruments monétaires : 0.012% (avec minimum de 100€) Swaps: 300€ Change à terme: 150€ Change comptant: 50€ OPC: 15€ Futures: 6€ Options: 2.5€</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="1301 959 1346 1342">4</td> <td data-bbox="1346 959 1496 1342">Commissions de mouvement</td> <td data-bbox="1496 959 1742 1342">Prélèvement sur chaque transaction</td> <td data-bbox="1742 959 2175 1342"> <p>Actions : 0.10% (avec minimum de 120€) Obligations convertibles : 0.05% (avec un minimum de 100€) Autres Obligations: 0.035% (avec minimum de 100€) Instruments monétaires : 0.0120% (avec un minimum de 100€) Swaps: 0,010% (avec un minimum de 150€ et un maximum de 600€) Change à terme: 0,010% (avec un minimum de 75€ et un maximum de 300€) Change comptant: 0,010% (avec un minimum de 25€ et un maximum de 100€)</p> </td> </tr> </table>	4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	<p>Actions : 0.10% (avec minimum de 120€) Obligations convertibles : 0.05% (avec un minimum de 100€) Autres Obligations: 0.035% (avec minimum de 100€) Instruments monétaires : 0.0120% (avec un minimum de 100€) Swaps: 0,010% (avec un minimum de 150€ et un maximum de 600€) Change à terme: 0,010% (avec un minimum de 75€ et un maximum de 300€) Change comptant: 0,010% (avec un minimum de 25€ et un maximum de 100€)</p>
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	<p>Actions : 0.40% (avec minimum de 120€) Obligations convertibles < 5 ans: 0.06% Obligations convertibles > 5 ans: 0.24% Autres Obligations: 0.024% (avec minimum de 100€) Instruments monétaires : 0.012% (avec minimum de 100€) Swaps: 300€ Change à terme: 150€ Change comptant: 50€ OPC: 15€ Futures: 6€ Options: 2.5€</p>							
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	<p>Actions : 0.10% (avec minimum de 120€) Obligations convertibles : 0.05% (avec un minimum de 100€) Autres Obligations: 0.035% (avec minimum de 100€) Instruments monétaires : 0.0120% (avec un minimum de 100€) Swaps: 0,010% (avec un minimum de 150€ et un maximum de 600€) Change à terme: 0,010% (avec un minimum de 75€ et un maximum de 300€) Change comptant: 0,010% (avec un minimum de 25€ et un maximum de 100€)</p>							

					OPC: 15€ Futures: 1€ Options: 1€
Rémunération Acquisitions et cessions temporaires de titres :	Rémunération : aucune rémunération n'est acquise au dépositaire (dans le cadre de sa fonction dépositaire) ou à la société de gestion sur les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres et/ou certains dérivés tels que les contrats d'échange sur rendement global (TRS). Tous les revenus provenant de ces opérations sont intégralement perçus par l'OPC. Les coûts/frais opérationnels liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) ne sont pas facturés au fonds, ces coûts/frais étant intégralement pris en charge par la société de gestion. Par ailleurs la société de gestion ne perçoit aucune commission en nature sur ces opérations.	Le fonds a pour contrepartie dans le cadre des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres un ou plusieurs établissements de crédit dont le siège ou une succursale est situé dans un pays de l'Union européenne. Les contreparties agiront de manière indépendante du fonds. Aucune rémunération n'est acquise au dépositaire (dans le cadre de sa fonction dépositaire) ou à la société de gestion sur les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, en ce inclus les revenus générés par le réinvestissement des garanties en espèces reçues dans le cadre de ces opérations, nets des coûts opérationnels directs et indirects sont restitués au fonds. Ces opérations engendrent des coûts opérationnels directs et indirects qui sont supportés par la société de gestion, la quote part de ces coûts ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations. Par ailleurs la société de gestion ne perçoit aucune commission en nature.			
Souscripteurs concernés	Souscripteurs concernés : Le Fonds est destiné en priorité à des investisseurs qui recherchent un instrument de diversification de leurs placements sur les marchés de taux.	Souscripteurs concernés : Le Fonds est destiné en priorité à des investisseurs qui recherchent un instrument de diversification de leurs placements sur les marchés de taux à travers un processus d'investissement qui filtre au préalable les émetteurs selon des critères ESG.			
Profil de risque	Risque de perte en capital Risque de taux Risque de crédit : Risque de contrepartie : Risque lié à la détention d'obligations convertibles : Risque lié aux obligations contingentes : Risque de marché actions : Le fonds est exposé aux marchés actions. Si les marchés baissent, la valeur du fonds baissera. Les investissements du fonds sont possibles sur les actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement et peut donc baisser plus rapidement et plus fortement. Risque de conflits d'intérêt potentiels : Risque juridique : Risque de change :	Risque de perte en capital : Risque de taux : Risque de crédit : Risque de contrepartie : Risque lié aux obligations contingentes : Risque actions lié à la détention d'obligations convertibles : Le fonds peut être exposé jusqu'à 10% sur les obligations convertibles. La valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds. L'exposition au risque actions est limitée à 10% maximum de l'actif net. Risque de conflits d'intérêt potentiels : Risque juridique : Risque de change :			